

DECRET N° 2021/244 DU 27 AVR 2021  
portant ratification de l'Accord sur le transfèrement des  
personnes condamnées à une peine privative de liberté entre  
la République du Cameroun et la République Fédérative du  
Brésil, signé le 03 septembre 2019 à Brasilia.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

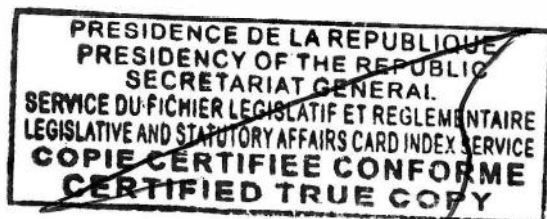
Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2021/002 du 16 avril 2021 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord sur le transfèrement des personnes condamnées à une peine privative de liberté entre la République du Cameroun et la République Fédérative du Brésil, signé le 03 septembre 2019 à Brasilia,

DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Est ratifié, l'Accord sur le transfèrement des personnes condamnées à une peine privative de liberté entre la République du Cameroun et la République Fédérative du Brésil, signé le 03 septembre 2019 à Brasilia.

**ARTICLE 2.-** Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 27 AVR 2021

